

L'AHL veille au principe de l'égalité

L'Association des hommes du Luxembourg (AHL) vient d'adresser une lettre ouverte au ministre de la Justice, Luc Frieden, dans laquelle l'organisation critique l'existence d'un service des droits de la femme. L'AHL souligne qu'il n'y a aucune base légale qui viendrait fonder l'existence d'un tel service, au contraire des services d'accueil et d'information juridique qui reposent sur un règlement ministériel. L'AHL se pose en outre la question suivante: quels seraient ces «droits de la femme» qui nécessiteraient l'existence d'un service spécial? Dès lors, l'AHL considère que l'existence d'un tel service est de nature à porter atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant la loi.